



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déficits publics

Question écrite n° 116956

Texte de la question

Mme Fabienne Labrette-Ménager attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les mesures récemment présentées par le Premier ministre, visant à permettre des économies budgétaires à hauteur de 11 milliards d'euros pour l'année 2012. Dans un contexte de crise économique internationale, alors que l'ensemble des pays membres de l'Union européenne mettent en place des plans draconiens, les Françaises et les Français comprennent qu'effectivement chacun doit contribuer à l'effort d'économie, selon sa capacité. Parmi les mesures annoncées, aucune ne concerne toutefois les transactions effectuées en matière sportive notamment lors du transfert de sportifs d'un club à un autre, transactions qui pourtant atteignent des montants « indécents » allant parfois jusqu'à plusieurs dizaines de millions d'euros ! En outre, de nombreux sportifs de haut niveau, des artistes, des écrivains renommés, des « capitaines d'industrie » ont fait le choix de s'installer à l'étranger en conservant leur nationalité française, pour échapper au régime fiscal français. Dans un contexte où il est demandé à chaque citoyen de participer à l'effort de rigueur, il apparaît pour le moins anormal que les revenus perçus en France par ces « personnalités » échappent à l'effort national. Aussi, elle lui demande donc de lui faire savoir si le Gouvernement entend proposer la création d'une taxe forfaitaire sur l'ensemble des transactions sportives entre club, d'une part, et la création d'un prélèvement exceptionnel à la source sur tous les revenus perçus par les citoyens français installés « fiscalement » à l'étranger, mesures qui pourraient être valables tant que la France connaît un déficit supérieur à 3 %.

Données clés

Auteur : [Mme Fabienne Labrette-Ménager](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116956

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 2011, page 9277

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)